

École des Deux-Ruisseaux, année scolaire 2018-2019
RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS
D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
3^e cycle du primaire

Voici comment votre enfant sera évalué cette année.

Moyens d'évaluation

Les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide des moyens suivants : situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques.

L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.

Commentaires

Pour chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Matières évaluées

Les matières suivantes seront évaluées à toutes les étapes : français, mathématique, science et histoire/géographie. **Toutes les autres matières au programme de votre enfant seront évaluées selon la séquence indiquée à l'intérieur de ce feuillet.**

Compétences autres

Aux cours des six années du primaire, les compétences autres devront être appréciées pour vous informer des attitudes et habiletés, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée par l'enseignant titulaire de votre enfant.

Élève en modification des attentes de programme

Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui font des apprentissages modifiés à leurs programmes et qui sont consignées à leur plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

ÉVALUATIONS

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEES) en français lecture et écriture ainsi qu'en mathématique seront administrées à la fin mai et en juin. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Première communication

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 octobre.

Premier bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 30 août au 9 novembre 2018. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **le 20 novembre** ou alors au plus tard le 20 novembre. **La visite des parents** est prévue **les 21 et 22 novembre**.

Deuxième bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 12 novembre au 15 février 2019. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **le 1^{er} mars 2019** ou alors au plus tard le 15 mars 2019. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement.

Troisième bulletin (60 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 18 février au 21 juin 2019. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 27 juin 2019.

Disciplines du 3 ^e cycle			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60 %)	Épreuves obligatoires	Les moyens sui- vants pourraient être utilisés pour évaluer votre en- fant
Français, langue d'enseignement	Lire	40 %	✓	✓	✓	Épreuve lec- ture (ministé- rielle ¹) 20 %	L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités régulières de la classe. En fin de cycle, l'enseignant peut proposer une situation d'évaluation offerte par le MEES, la commission scolaire ou planifiée en équipe-cycle. Les données obtenues pourraient s'ajouter aux données recueillies tout au long de l'année et contribuer au bilan annuel. L'enseignant recourt à des moyens formels et informels de son choix pour recueillir des données (grille d'observation, grille d'évaluation, portfolio, journal de bord, entrevues etc.). L'enseignant fait preuve de flexibilité dans le choix des sources de prise de l'information pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. L'enseignant note, s'il y a lieu, la nature du soutien apporté durant la réalisation d'une tâche.
	Écrire	40 %	✓	✓	✓	Épreuve écri- ture (ministé- rielle) 20 %	
	Communiquer orale- ment	20 %		✓	✓		
Mathématique	Résoudre une situation problème	30 %		✓	✓	Épreuve ré- soudre (minis- térielle) 20 %	
	Utiliser un raisonne- ment mathématique	70 %	✓	✓	✓	Épreuve rai- sonner (minis- térielle) 20 %	
Anglais, langue seconde	Communiquer orale- ment en anglais	45 %	✓		✓		
	Comprendre des textes lus et entendus	35 %		✓	✓		
	Écrire des textes	20 %		✓	✓		
Science et technologie		100 %	✓	✓	✓		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		100 %	✓	✓	✓		
Éducation physique et à la santé		100 %		✓	✓		
Éthique et culture religieuse		100 %	✓	✓	✓		
Arts	Plastiques	100 %	✓	✓	✓		
	Musique	100 %		✓	✓		
Compétences autres :				✓		À noter : Si N/E (non évaluée) à la 1 ^{re} étape, la 2 ^e étape vaut 25 % et la 3 ^e étape vaut 75 %.	
<input checked="" type="checkbox"/> Exercer son jugement critique							
<input type="checkbox"/> Organiser son travail							
<input type="checkbox"/> Savoir communiquer							
<input type="checkbox"/> Travailler en équipe							

¹ Les épreuves ministérielles comptent pour 20 % dans le résultat final de l'année.